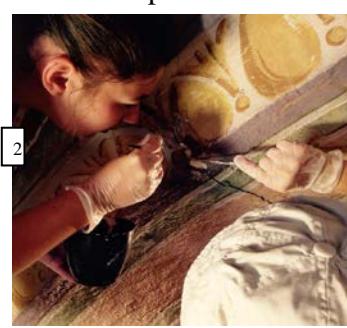


■ Soirée des bénévoles REMPART 2015

La soirée des bénévoles organisée par les Amis de REMPART (ARPP) samedi 25 septembre a réuni 80 personnes qui ont eu plaisir à se retrouver autour d'un verre et d'un buffet participatif ... et de découvrir les résultats du concours photos "Mission patrimoine 2015".



1er prix :
Louise Vannes, Maison Scorei, Roumanie
2ème prix :
Jiale Su, Eglise Saint Pierre, Sénozan (71)
3ème prix :
Nathalie Kernick, Forteresse de Cluis (36)
Prix spécial association : Tanaron (04)

■ Un projet REMPART, c'est ...

Dans la suite du **Séminaire de réflexion** d'octobre 2014 puis des ateliers sur "*Quel réseau et quel projet associatif REMPART*" du Congrès REMPART 2015, le Conseil d'administration a poursuivi, samedi 26 septembre, sa réflexion.

Son but, élaborer un texte, adossé à la Charte REMPART, qui fasse savoir à tous - associations, partenaires, bénévoles, etc. - ce qu'est un projet REMPART et ce qui le distingue d'autres actions associatives, bénévoles ou patrimoniales.

L'objectif du Conseil d'administration est de proposer ce texte à l'occasion de l'Assemblée générale 2016, dans le cadre du cinquantième anniversaire de REMPART.

Voici, un peu dans le désordre, les mots ou expressions issus des réflexions du CA et qui pourraient servir à la rédaction du texte.

Un projet REMPART c'est ...

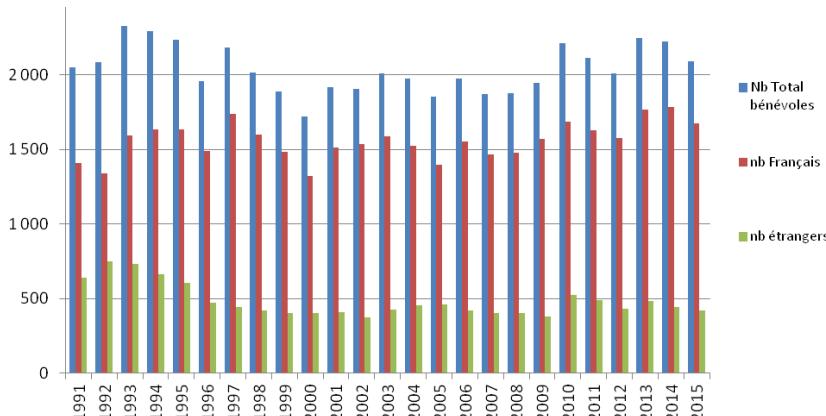
- Ambitieux, utopique, politique...
- Fondé sur le patrimoine,
- Commun, collectif,
- Ouvert à tous, y compris aux plus fragiles...
- Un engagement bénévole et volontaire,
- Local et localisé,
- Sur un élément de patrimoine choisi par les acteurs,
- Un usage partagé du patrimoine,
- La transmission du patrimoine,
- Une démarche de développement local et de développement durable,
- Prendre son temps, dans la durée,
- Une dynamique d'éducation populaire, de transformation sociale,
- Une démarche de coéducation et de co-construction,
- L'engagement des personnes dans un collectif,
- L'accès des bénévoles à l'excellence et aux responsabilités,
- Un réseau de réciprocités et d'échanges, du local à l'international,
- Un fonctionnement collectif et démocratique,
- Partenarial, avec des partenaires,
- Financements publics et financements privés,
- Dont l'initiative ne dépend pas de la puissance publique ou d'intérêts particuliers,
- Indépendance garantie,
- Valeurs partagées : liberté, égalité, fraternité, laïcité, vivre ensemble,

➔ Si certains mots ou expressions vous choquent, si au contraire d'autres vous manquent, faites-le savoir en envoyant un message à: projetrempart@rempart.com ou par courrier à la Délégation nationale REMPART

Bilan des inscriptions 2015 réalisées par la Délégation nationale

■ Un nombre d'inscrits en légère baisse

La Délégation nationale a inscrit 2 088 bénévoles sur les chantiers et stages 2015. Cela représente une baisse de 6% par rapport à 2014 mais l'année 2015 reste cependant dans le peloton de tête en termes de fréquentation des chantiers.



La baisse subie en 2015 concerne les étrangers comme les Français. Les bénévoles âgés de 18 à 24 ans sont moins nombreux qu'en 2014 (-14%) alors que les 16/17 ans et les plus de 25 ans sont plutôt stables et que les bénévoles âgés de moins de 16 ans progressent.

A noter que les inscriptions aux chantiers et stages de septembre et des vacances de la Toussaint ne sont pas comptabilisées ici.

■ Le public

Les nouveaux inscrits (tarif normal à 40 €) sont 1 095 ; ils étaient 1 162 l'an passé (-5%). Les nouveaux inscrits représentent, en 2015, 52% des bénévoles inscrits (comme l'an passé).

Le tarif à 30 € est appliqué aux "anciens", aux bénévoles des groupes constitués et aux bénévoles étrangers issus de partenaires. Ils sont 582 en 2015 contre 640 l'an passé. Les fidèles et autres bénévoles issus de partenaires français et étrangers représentent 28% des inscrits en 2015 (comme l'an passé).

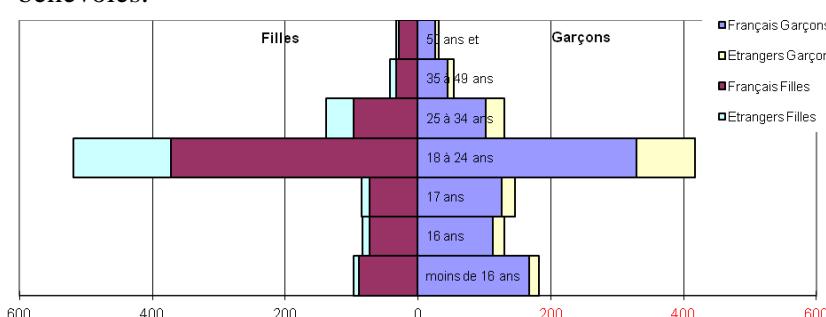
Les bénévoles suivis par des structures sociales (tarif à 55 €) sont 271. Ils étaient 261 en 2014. Ils représentent 13% des bénévoles inscrits (12% l'an dernier).

■ L'âge des bénévoles

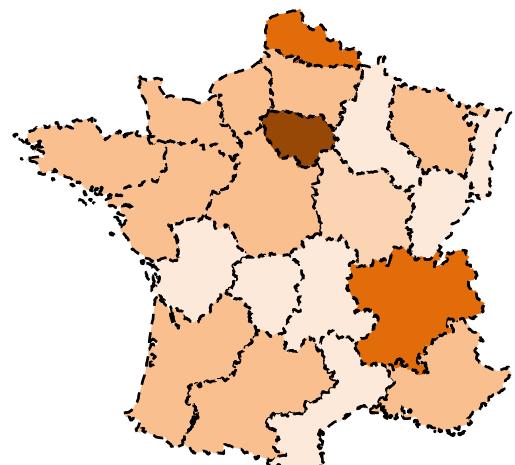
Les bénévoles âgés de 18 à 24 ans restent les plus nombreux (45%), mais sont en baisse de -14% (-160 personnes).

Les bénévoles mineurs représentent 35% des participants ; ils sont en augmentation par rapport à 2014 (+30 personnes) notamment les bénévoles de moins de 16 ans.

Les bénévoles âgés de plus de 25 ans représentent 20% des bénévoles.



■ Les origines géographiques



Les bénévoles résidant en Île-de-France représentent 41% de l'ensemble des bénévoles habitant en France. Viennent ensuite les bénévoles résidant en Nord-Pas-de-Calais et en Rhône-Alpes.

On constate que les régions Île-de-France, Champagne-Ardenne, Normandie et Bourgogne ont le meilleur taux de recrutement local, qui varie de 15 à 54%.

■ Les destinations

La région Aquitaine est la 1ère destination des bénévoles en France. Les cinq régions accueillant le plus de bénévoles sont dans l'ordre :

- Aquitaine : 305 bénévoles (contre 225 en 2014),
- Ile-de-France : 254 (contre 254 en 2014),
- Midi-Pyrénées : 251 (contre 267 en 2014),
- Picardie : 232 (contre 223 en 2014,),
- Poitou-Charentes : 218 (contre 262 en 2014).

On constate une augmentation significative du nombre de bénévoles inscrits en Aquitaine (+80).

■ Participation

Entre 2014 et 2015, seule la région Aquitaine a vu son nombre de bénévoles bondir : +80 personnes. Elle proposait cette année 32 sessions de chantiers ou stages contre 26 l'an dernier.

Parallèlement, la région Bourgogne (-28 bénévoles entre 2014 et 2015) qui proposait 23 sessions de chantier en 2014 n'en proposait que 16 cette année, ce qui explique leur très bon taux de remplissage (88%).

On constate par contre des baisses assez conséquentes dans les trois régions : Poitou-Charentes (-44 bénévoles), Lorraine (-37 bénévoles) et en Rhône-Alpes (-45).

En France le taux de remplissage des chantiers passe de 78% en 2014 à 76% cette année. Les régions PACA, Champagne-Ardenne, Centre et Pays-de-la-Loire ont un taux de remplissage supérieur à 100%. 5 régions affichent un taux de 80 % et plus. Seules les deux régions, Rhône-Alpes et Poitou-Charentes, ont un taux de remplissage autour de 50%.

Ces chiffres cachent cependant des disparités entre les chantiers d'une même région, selon qu'ils étaient ouverts pour des bénévoles mineurs ou majeurs. Sur les 523 places strictement réservées à des bénévoles mineurs entre 12 et 16 ans, 448 places ont été remplies – soit un taux de remplissage moyen de 85% (83% en 2014).

On notera également que le taux de remplissage des chantiers varie selon leur date : les chantiers se déroulant entre le 30 juillet et le 12 août ont accueilli cette année le plus grand nombre de bénévoles avec un taux de remplissage de 96%.

■ Bénévoles étrangers en France

438 étrangers ont été accueillis sur des chantiers en 2015, représentant 21% des participants. Plus de la moitié de ces inscriptions (242) a été faite pour le compte de partenaires de REMPART (55 % des étrangers, résultat stable par rapport à 2014) mais toutefois inférieur à 2013. On observe principalement une nouvelle baisse du public russe malgré une multiplication des partenariats ainsi qu'un niveau décevant d'échanges avec l'Asie. Le ralentissement des échanges avec l'Amérique du nord est compensé par le développement de la pratique des accueils de groupes. Le public européen est légèrement plus nombreux, principalement grâce à des projets d'échanges de jeunes Erasmus+.

UE - L'érosion régulière du public observée sur les trois dernières années est contenue cette année. Le programme Erasmus+ permet à 14 européens de plus qu'en 2014 de participer à un projet et les Espagnols sont légèrement plus nombreux. De fait, avec un volume total d'étrangers proche de 2014, la part des bénévoles issus de l'Union européenne est plus importante (47 % du total des étrangers, résidants exclus). Parmi eux, les bénévoles venant d'Espagne sont toujours les plus représentés (33%) suivis des Belges 24 % comme en 2014. Belges et Espagnols représentent plus de 55 % du public européen, alors que la zone géographique compte plus de 30 pays. Les autres provenances, Allemagne, Italie, Royaume-Uni sont stables ou ne reflètent pas d'évolution significative.

Europe hors Schengen : La part des participants hors UE est en baisse. Les Russes ont été moins présents sur les chantiers et ont limité leur présence à une participation. Les Biélorusses sont eux absents cette année et on compte un seul Ukrainien. Un contexte géopolitique complexe ainsi que la crise économique peuvent expliquer une part de cet affaissement des publics hors Schengen. On note cependant le renforcement des échanges avec la Bosnie-Herzégovine grâce au programme Erasmus+.

Maghreb – PM Orient – L'accueil des bénévoles venus de ces régions enregistre un résultat plus faible qu'en 2014 mais d'un bon niveau. Le Ramadan qui intervient plus tôt dans l'été permet à nouveau d'accueillir des étudiants, marocains notamment, en août. Les échanges avec l'Egypte n'ont cette année pas été activés. Comme en 2014, les bénévoles issus du Maghreb obtiennent, à de très rares exceptions près, leur visa. Le partenariat avec ICOMOS Israël qui se développe aussi autour des accueils de groupes permet de maintenir une fréquentation importante du public Israélien en France.

Amériques – La part des bénévoles venus d'Amérique est stable ; elle s'explique par un accueil de groupe venu des Etats-Unis en Poitou-Charentes.

Asie et Océanie - Les données reflètent toujours le développement des partenariats avec la Chine et la Corée du Sud. On note cependant un affaissement très net de la fréquentation depuis 2013 qui s'explique par une attention moins forte du partenaire chinois portée au recrutement et un partenaire coréen dont les partenariats universitaires locaux sont moins nombreux comme en 2014. L'année 2015, année croisée France/Corée a été l'occasion d'une visite sur place. Le public est enthousiaste pour les chantiers REMPART mais l'offre est aussi très importante : les coréens participent à des chantiers partout dans le monde.

■ Patrimoine & insertion

■ L'accueil sur les chantiers de jeunes relevant de structures sociales

En 2015, REMPART a travaillé avec **123 partenaires différents** (126 en 2014), dont 15 Missions locales et Espaces Dynamiques d'Insertion dans le cadre de l'Action Patrimoine Insertion (API) mais aussi 16 établissements de la Fondation d'Auteuil (principalement des Maisons d'enfants à caractère social - MECS), les services de l'ASE de Conseils départementaux, etc.

310 bénévoles provenant de structures sociales ou missions locales ont participé à un ou plusieurs chantier(s) en 2015. Parmi eux, 26 avaient déjà participé à un chantier avec REMPART l'année précédente. Cela représente 15% du total des bénévoles inscrits sur les chantiers en France et à l'étranger.

On observe une augmentation de la proportion de bénévoles issus de structures sociales. Certaines associations ont rencontré des difficultés à remplir leurs chantiers cette année avec des bénévoles "tout public" et en même temps, la demande provenant des structures sociales n'a pas baissée, voire augmentée. Ceci explique l'écart entre 2014 et 2015. La crainte de devoir annuler des sessions a sans doute motivé certaines associations à recruter plus de bénévoles de structures sociales sur une même session que les années précédentes.

Nous observons dans le même temps une baisse de la proportion de bénévoles de l'Action Patrimoine Insertion (API) : 18% en 2015 contre 24% en 2014. Le fait que le parcours des métiers n'ait pas été reconduit cette année a largement impacté les effectifs.

Le profil des jeunes accueillis

La baisse du nombre de jeunes inscrits via l'API et l'augmentation du nombre de jeunes suivis par une structure sociale contribuent à augmenter la proportion des 13-17 ans au détriment des 18/25 ans.

Les jeunes suivis par une structure sociale ou mission locale étaient en majorité des garçons (71%) et scolarisés (79%).

Comme chaque année, une large majorité des bénévoles viennent d'Île-de-France et du Nord-Pas-de-Calais.

On note cependant une augmentation des bénévoles venant de Normandie : on constate une diversification des partenaires implantés dans cette région par rapport à l'année dernière (7 structures différentes), ainsi qu'un nouveau partenariat développé avec une structure située en Languedoc-Roussillon (Maison d'enfants de Carcassonne) qui a fait partir 6 jeunes au printemps et en été. De même soulignons une augmentation du nombre de jeunes provenant de Belgique.

Le Poitou-Charentes reste la principale région d'accueil des bénévoles provenant de structures sociales

malgré une baisse observée cette année, au profit de l'Aquitaine.

Les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes ont accueilli plus de bénévoles suivis par une structure que les années précédentes. Pour l'Ile-de-France, globalement plus de sessions de chantiers ont été proposées cette année dont une session "ados" à Coulommiers, ce qui nécessairement fait augmenter les volumes. En Rhône-Alpes, 6 jeunes de l'API ont été accueillis et de nombreuses structures sociales se sont tournées vers cette association, sans doute attirées par la flexibilité au niveau du

choix des dates. En Midi-Pyrénées, de nombreux jeunes de l'API, et plus particulièrement du Parcours des métiers, avaient participé aux stages techniques proposés en 2014, ce qui n'a pas été le cas cette année, d'où l'écart important observé. Idem en Bourgogne et Languedoc-Roussillon qui ont accueilli très peu de jeunes de l'API cette année.

■ Focus sur l'Action patrimoine et insertion (API)

L'objectif de 2015 était de réussir à consolider l'existant tout en essayant de développer un nouveau partenariat par région.

L'action a concerné les régions Ile-de-France, Picardie et Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine, Bourgogne, Poitou-Charentes, la Délégation nationale agissant en partenariat étroit avec les associations régionales ou locales concernées : GRIF, AMVCC, Adichats, Rempart Bourgogne et Club Marpen.

21 séances de sensibilisation ont été organisées en 2015, dont 5 en amont des chantiers de printemps (uniquement en Ile-de-France et Picardie).

14 journées découvertes ont été organisées sur l'ensemble de l'année.

214 jeunes ont participé à une séance de sensibilisation, 147 à une journée découverte et 56 ont participé à un chantier ou un stage (ces derniers sont comptés dans les 310 bénévoles figurant ci contre). Il apparaît cette année une baisse de fréquentation sur l'étape 3 de l'API (chantier), malgré une bonne mobilisation des jeunes sur les étapes précédentes. Les vacances de la Toussaint devraient permettre de remobiliser une dizaine de jeunes supplémentaires avant la fin de l'année.

■ Chantiers à l'étranger

■ **232 bénévoles (dont 7 étrangers) sont partis à l'étranger en 2015 soit un bon résultat, proche de 2014.**

Ce résultat s'explique en grande partie par le développement des accueils de groupes au Portugal qui totalisent, en deux actions, 27 participants, près de 10 % de l'effectif total.

Si on analyse les résultats de la saison sans cet apport, la tendance générale est plus complexe et mitigée.

Exceptions faites du Portugal et de la Roumanie en forte hausse, presque toutes les destinations sont stables. Ce qui fait la différence par rapport à 2014 est l'absence de chantier à Malte, la programmation tardive de sessions en Bosnie-Herzégovine et en Chine, et l'annulation des deux sessions prévues en Tunisie.

Les chantiers se sont concentrés sur le mois de juillet et peu de chantiers ont été programmés sur la fin de l'été. Enfin, alors que l'offre s'est diversifiée sur l'Espagne avec la proposition d'un nouveau partenaire en Galice, les chantiers de Madrid n'ont accueilli que 19 bénévoles pour une offre qui était bien supérieure avec 30 places.

A l'opposé de 2014, la période des inscriptions pour les chantiers à l'étranger a été peu dynamique et s'est en revanche poursuivie jusqu'au début du mois d'août. Cette tendance est décevante alors que des efforts avait été réalisés en termes de communication : créations de visuels, diffusion dans les universités et sur les réseaux sociaux. D'une manière générale le poste de service civique de Marina Beccera au sein de la Délégation nationale a permis de soutenir l'activité d'inscription et de communication particulièrement intense entre les mois de mars et juin.

■ Co-animation de chantiers

La présence de REMPART à l'étranger se traduit cette année par deux services civiques (Roumanie, Portugal) et l'envoi seulement d'un animateur en Chine. Les chantiers qui ont impliqué des animateurs ou des services civiques REMPART ont pourtant mobilisé plus de 87 bénévoles (37% de l'effectif total comme en 2014). Pour expliquer ce résultat on peut rappeler que 27% des mobilités internationales offertes par REMPART (dont les accueils de groupe) se sont déroulées au Portugal.

■ Répartition géographique des envois

Le catalogue 2015 offrait 61 sessions (58 effectives, 3 annulées) dans 16 pays soit une programmation en léger recul par rapport aux années précédentes.

Pas d'ouverture de chantiers dans de nouveaux pays cette année mais une ouverture de l'Italie aux bénévoles mineurs, ce qui avec les accueils de groupes a permis de renforcer ce type de public à l'international. Au total plus de 40 participants mineurs (soit 17% des mobilités internationales) se sont répartis sur des projets en Italie, en Belgique et au Portugal.

En termes de mobilité individuelle, l'Italie conserve son statut de première destination, mais tous types de mobilités confondues, c'est le Portugal qui s'impose. La Roumanie avec des dates de session et des projets diversifiés enregistre une bonne fréquentation avec 13 % des mobilités. L'Allemagne comme le Royaume-Uni sont fréquentés au maximum des places offertes.

Le renforcement des liens avec la Comunidad de Madrid a permis d'augmenter le volume possible des échanges mais les chantiers proposés n'ont pas fait le plein malgré une communication renforcée (19 participants pour 30 places). La Bosnie-Herzégovine, nouvelle destination au catalogue REMPART, offre pour cette deuxième année un petit chantier qui recueille un grand succès auprès des participants.

La Chine, programmée tardivement, a été plus faiblement fréquentée avec 12 bénévoles : la Fondation Ruan Yisan pâtit du manque d'ancre des projets sur les sites choisis.

En Tunisie, les deux sessions de chantier qui devaient accueillir un à deux co-animateurs ne se sont pas déroulées. Du fait des événements, aucun bénévole français n'a maintenu sa candidature.

■ Analyse qualitative

Dans l'ensemble, les actions ont été conformes à la programmation et recueillent la satisfaction des participants mais il faut soulever la fragilité de certains projets soit du fait de leur localisation et d'un contexte comme en Tunisie soit du fait de partenaires défaillants comme au Maroc.

Dans ce dernier pays, la faiblesse de la préparation de l'action et de l'accueil a conduit à la démission en groupe des bénévoles. Si la présence d'animateurs REMPART permet de prévenir ou d'amortir des situations de crise, elle ne saurait être l'unique solution. Il faut donc travailler à la qualité des projets avec les partenaires.

■ Post-Chantier et Post-activité

C'est le moment de dresser le bilan des actions menées en 2015.

Merci de transmettre avant le 1er décembre prochain à votre structure régionale REMPART ou, à défaut, à la Délégation nationale, votre dossier « Post-chantier et Post-activité ». Pensez à y joindre des copies d'articles de journaux pour la revue de presse nationale.

Vous pouvez télécharger le dossier « Post-chantier et Post-activité » sur l'intranet <http://www.extra.rempart.com> - rubrique Chantier

Ces documents sont nécessaires pour permettre à l'Union REMPART de réaliser une consolidation de l'ensemble des actions portées par son réseau associatif - chantiers et stages bénévoles, chantiers d'insertion, activités pédagogiques, animations, etc. - et de pouvoir faire état auprès de ses partenaires de la mobilisation citoyenne générée par le Mouvement REMPART.

Ces documents servent également à recueillir des comptes rendus d'expériences qui illustreront ensuite le site Internet, la Lettre de REMPART ou les rapports produits par l'Union.

Ils sont enfin utilisés pour abonder Observo, l'Observatoire des engagements bénévoles et volontaires mis en place par Cotravaux.

■ Salon international du patrimoine



Le Salon international du patrimoine se déroulera du 5 au 8 novembre 2015. Cette édition est placée sous le thème "Patrimoine et modernité".

■ Comme tous les ans, l'Union REMPART y tiendra un stand et y accueillera le grand public mais aussi les associations et les bénévoles venus nouer des contacts.

■ La Réunion des associations nationales de patrimoine (G8-Patrimoine) organisera une conférence le jeudi 5 novembre de 14h00 à 17h00 sur le thème *Les associations du patrimoine et la modernité*. REMPART y interviendra pour y présenter sa pratique.

■ REMPART organisera par ailleurs une conférence le samedi 7 novembre de 14h00 à 15h30 sur le thème : *Mission patrimoine, quand patrimoine rime avec jeunesse et modernité* Contribueront à cette conférence, les Amis du vieux de château de Brie Comte Robert (77), l'ASPAM-Berzy-le-Sec (02), les nouveaux troubadours (12) et l'Association de Sauvegarde du château de Calmont d'Olt (12).

■ Grâce au partenariat mis en place depuis plusieurs années avec Ateliers d'Art de France, l'organisateur du salon, les associations REMPART pourront avoir accès gratuitement au Salon.

Pour cela, connectez-vous à :

<http://acces.patrimoineculturel.com/?IdEvent=264&IdNode=60959>
et insérez le code promotionnel **SIPC15REMP** puis imprimez votre badge d'accès au Salon International du Patrimoine Culturel (valable 4 jours).

■ Offre d'emploi

Le Club Marpen recherche un coordinateur de la Maison du Patrimoine et des chantiers internationaux

Poste à plein temps : 35h
En contrat à durée indéterminée : CDI

Indice 300 de la convention collective de l'animation (soit salaire de base : 1 848 euros brut)

Poste disponible : à partir du 1er novembre 2015.

La personne recrutée sera chargée d'animer une équipe de plusieurs salariés, installée à la maison du patrimoine à Tusson (16).

Elle aura en charge la coordination du projet culturel et éducatif de la maison du patrimoine (espaces musée, jardin médiéval, accueil de groupes et de classes, évènements...) et la coordination de la campagne annuelle des chantiers de bénévoles internationaux (séjours ados, adultes, formation BAFA, chantiers participatifs...).

Elle sera responsable du plan de communication concernant cet ensemble d'activités.

Elle sera chargée du suivi administratif et financier de ce secteur. Elle sera tutrice de plusieurs personnes en service civique ou en stage.

Envoyer CV et lettre de motivation par courrier postal avant le 23 octobre 2015 à l'attention de :

Jean-Michel Perez, directeur du Club Marpen
Maison du patrimoine
4 Grand Rue d'Aigre
16140 Tusson
ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
info@clubmarpen.org

■ Associations : des mesures de simplification

Dans le cadre du « choc de simplification » qui vise à alléger le quotidien des associations, l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015, prévue par l'article 62 de la loi "ESS" du 31 juillet 2014 et présentée en Conseil des Ministres le 22 juillet 2015, a été publiée au JO du 24 juillet 2015.

L'ordonnance vise à simplifier les démarches des associations et fondations, pour quatre types de procédures :

- la création d'association et de fondation ;
- la gestion associative courante, dont les demandes d'agrément et de subventions ;
- le financement privé des associations ;
- les obligations comptables des associations cultuelles.

En particulier, afin de rendre homogène la présentation des demandes auprès des financeurs publics, l'existence d'un **formulaire unique de demande de subvention** est désormais prévue dans la loi. Les mesures de simplification sur l'appel à la générosité publique, la suppression du registre spécial ou encore le rapprochement des missions d'information, d'orientation et de conseil assurées par les services déconcentrés de l'Etat, avec les missions d'enregistrement relevant des préfectures et sous-préfectures, sont tout aussi importantes.

Ces premières mesures de simplification seront complétées, dès 2016, par la mise en place de nouveaux services en ligne appliquant le principe « **Dites-le nous une fois** ». Ainsi, les informations transmises par les associations aux administrations ne seront plus redemandées à partir du moment où celles-ci ont été mises à jour par l'association. Les demandes de subvention, la publication des comptes au JO, la déclaration de salariés à l'URSSAF, etc... seront ainsi simplifiées.

Pour en savoir plus, consultez sur <http://www.associations.gouv.fr>

- L'ordonnance publiée au J.O.
- Le compte rendu du conseil des ministres du 22 juillet 2015 au cours duquel l'ordonnance a été présenté
- Les textes consolidés



■ Engagement associatif

La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif instaurée par un décret du 14 octobre 1969 - sous le nom de médaille de la jeunesse et des sports - est destinée à récompenser les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement "honorabile" au service de l'éducation physique, des sports, des mouvements de jeunesse, des activités socio-éducatives, des colonies de vacances, des œuvres de plein air, des associations et de toutes les activités s'y rattachant.

Depuis 2013 les termes *et de la vie associative* ont été remplacés par *et de l'engagement associatif* dans le titre de la médaille dont les conditions d'ancienneté pour l'attribution des différents échelons sont :

- Médaille de bronze : 6 ans de service ;
- Médaille d'argent : 10 ans de service ;
- Médaille d'or : 15 ans de service.

La médaille de la jeunesse et des sports est attribuée chaque année à l'occasion des promotions du 1^{er} janvier et du 14 juillet. Les dossiers de demandes de médailles de bronze sont traités par les comités régionaux ou départementaux de la Fédération française des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif (FFMJSEA), les médailles étant attribuées par préfecture de la région ou du département.

Si vous pensez que certains bénévoles de votre association mériteraient cette reconnaissance, prenez contact avec les services de la DDCS/PP de votre département.

■ Loi « Liberté de création, architecture et patrimoine »

Le vote du projet de Loi « Liberté de création, architecture et patrimoine » à l'Assemblée nationale est intervenu comme un couperet, ce mardi 6 octobre. Ce vote balaie en une nuit le travail de concertation engagé par les associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager auprès du rapporteur !

La commission culture et éducation de l'Assemblée nationale présidée par Patrick Bloche, rapporteur du texte, avait en effet permis aux associations nationales de sauvegarde du patrimoine de défendre leurs points de vue et recommandations sur les différentes dispositions prévues, les associations étant même intégrées par amendement dans la composition des nouvelles commissions.

Cet important travail de concertation est resté lettre morte dans la mesure où la quasi-totalité des amendements présentés ont été rejetés. Les associations « reconnues d'utilité publique » continueront de travailler sans relâche, désormais auprès des sénateurs auxquels le texte va être prochainement soumis.

Rappelons les trois mesures particulièrement inquiétantes qui méritent d'être fortement amendées :

- le régime unique des « cités historiques » dont le contenu est incertain et où les règles de protection du patrimoine doivent garder un caractère régional,
- la protection des abords, pilier de la sauvegarde du patrimoine, mise en danger par une généralisation de périmètres délimités réduits,
- le régime de propriété des biens archéologiques, une présomption de propriété au profit de l'État, sans indemnisation, de tout bien reconnu d'intérêt scientifique risquant de dissuader les découvreurs de déclarer ces biens.

Il faudra faire preuve d'un surcroît de vigueur et de conviction pour ne pas entériner avec cette loi la remise en cause de l'action de « Malraux et [de] Lang d'un seul coup » selon les propres mots ... de Jack Lang (Le Parisien du 18 septembre 2015).

■ Un « New deal associatif » ?

annoncé par le Premier ministre lors du comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 6 mars dernier, ce « new deal » associatif a pour objectif « de transformer profondément les relations entre l'Etat et les associations pour que ces dernières deviennent, plus qu'hier encore, des vecteurs de citoyenneté et d'égalité ».

Il est constitué de 4 actions phares : le fameux « choc de simplification » (voir page précédente), des mesures pour favoriser le bénévolat, de nouveaux crédits financiers et une toute récente circulaire du Premier ministre « visant à décliner la mise en œuvre opérationnelle de la charte des engagements réciproques. »

Cette circulaire relative aux « nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations » est parue le 29 septembre.

Elle a pour objectif de rénover les relations entre les pouvoirs publics et les associations. S'inscrivant dans le prolongement de la charte d'engagements réciproques signée le 14 février 2014 entre l'état, les collectivités et les associations, elle pose des nouvelles règles de partenariat.

Elle incite les collectivités locales à recourir aux **conventions pluriannuelles** et à définir une politique de subvention concertée avec le milieu associatif. La circulaire fournit pour cela des modèles, et rappelle l'existence d'un formulaire unique de demande de subvention. Elle incite les préfets à promouvoir auprès des collectivités l'adoption de charte locales d'engagements réciproques de manière adaptée pour chaque secteur d'activité.